Libelle du pharmacien Pierre Masson-Four, qui tint boutique à l'actuel 60 rue Antoine-Masson de 1805 à 1812. Son fils Antoine naquit à AUXONNE en 1806.

Diffusion CHANTECLER Août 2019

A MES DÉTRACTEURS.

Quid me, inquit, stulta dente captas laedere

PHÈDRE, Fable VIII, livre IV. En reprenant le fonds de pharmacie de

feu M. Frantin, je n'espérois conserver les personnes attachées à cet ancien établissement, qu'en faisant tous mes efforts pour mériter la confiance. Je ne me suis pas dissimulé dans le temps les difficultés que j'aurois à surmonter; mais j'étois loin de prévoir les obstacles que je rencontre tous les jours dans l'exercice paisible de ma profes-sion. Ai-je manqué à mon devoir, depuis dix-huit mois que j'exerce à Auxonne? Ce n'est point à moi à décider la question, j'en appelle à la majorité des médecins et chirurgiens de cette ville. Tandis que la calomnie distille avec profusion son venin, lorsque par des insinuations perfides on cherche adroitement à prévenir le public contre moi, dois-je me taire? Non, j'ai déjà trop attendu, ils ont excédé ma patience; il est temps enfin que j'oppose une digue à mes vils détracteurs. Je leur demanderai d'abord quels reproches ils ont à me faire. Ai-je refusé des médicamens aux malheureux? Ai-je fait des méprises qui aient compromis (2) la vie de quelqu'individu. Si mes préparations n'ont pas toujours un air de famille

les prescriptions médicales. Pour s'en assurer, que l'on vienne avec des hommes impartiaux, de véritables pharmaciens, visiter mon officine; que l'on interroge les malades à qui j'ai donné des soins, on saura si les remèdes que je donne sont avariés ou mal choisis, on verra si mes compositions sont trop anciennes. Le soleil, dit un ancien adage, luit pour tout le monde; mais il ne se forme que trop souvent des nuages qui obscurcissent ou interceptent sa lumière; le climat que j'habite n'offre que rarement sous ce rapport un ciel serein; l'atmosphère n'est presque jamais exempte de miasmes délétères. On s'en convaincra facilement en apprenant ce que mes adversaires ont saisi avec avidité pour répandre dans le public des sophismes qui ont

avec celles que l'on prône ici, c'est parce

qu'elles sont faites d'après les préceptes des

grands maîtres. J'ai en tout temps rempli

quelqu'apparence de vérité, et dont je ne suis pas seul victime. Oserai-je dire qu'ils profitent indignement de l'ascendant qu'ils peuvent avoir sur les personnes qui ne savent pas se méfier d'eux pour les détourner insensiblement? Ils leur persuadent astucieusement qu'il y a du danger de s'adresser à moi, parce qu'ayant la vue courte je peux à chaque instant faire une erreur ou une méprise funeste, sur-tout dans la pesée des médicamens actifs qui se donnent à petites doses. Ce n'est (3) qu'à Auxonne qu'on a pu imaginer que la myopie ou vue courte étoit un obstacle à l'exercice de la pharmacie. Pour mieux parvenir au but qu'on se propose, on s est eftorcé de grossir ce défaut naturel, parce qu'on n'a pas trouvé de prise ailleurs pour me nuire. Je m'estime fort heureux de n'avoir à répondre qu'à ce seul reproche ; il me sera facile de faire voir qu'il ne porte que sur la méchanceté toujours prête à s'emparer

des moindres choses, ou même à inventer

lorsqu'il s'agit de déchirer ceux qui lui por-

myopie doit allarmer les personnes qui vou-

dront bien m'honorer de leur confiance.

Est-elle plus à craindre que l'ignorance jointe

à ces prétendues longues vues qui n'apper-

çoivent pas même les objets les plus proches?

Voir de près seroit-il donc la même chose

que de ne rien voir? Qu'importe à quelle

distance on regarde, pourvu que l'on voie

Suivant mes cyniques détracteurs, ma

tent ombrage.

bien. Misérables clabaudeurs! il ne suffiroit pas d'être aveugle pour ne pas voir vos sottises, il faudroit encore être sourd pour ne pas entendre vos propos virulens, et espérer la tranquillité au milieu de vous. Treize années d'exercice sans reproches, consacrées à une étude assidue, ne peuventelles rien prouver en ma faveur? Ne sontelles point plus que suffisantes pour faire sentir le ridicule et le peu d'importance des craintes que l'on cherche à inspirer pour me décréditer? Le pharmacien n'est point un (4)simple débitant qui achète et revend (1); il

est comptable de ses actions au tribunal le

plus redoutable pour l'homme juste, sa cons-

cience. Tout le monde sait en outre que le

Gouvernement qui veille sur les intérêts du

peuple trop facile à induire en erreur, ne

confie l'exercice de la pharmacie qu'à ceux

qui peuvent donner une garantie publique.

Il faut obtenir la confiance légale avant de

rien entreprendre.

Je n'ai point été admis provisoirement dans le temps de l'anarchie médicale. Le Jury devant lequel j'ai subi mes examens et fait mes actes-pratiques, n'est point assez éloigné pour qu'il soit impossible de prendre des renseignemens auprès de mes juges. Si la myopie dont se servent mes adversaires pour faire tomber mon établissement, eût été à un degré capable de compromettre la vie, le Jury ne l'auroit-il pas aussi-bien vu qu'eux; n'auroit-il pas empêché le mal en refusant de m'admettre à l'exercice d'une profession aussi importante? Mais j'ai réussi devant lui dans les opérations les plus délicates et les plus minutieuses de la pharmacie; j'ai répondu d'une manière satisfaisante aux diverses questions qui m'ont été faites, puisque j'ai été reçu à l'unanimité : ce qui

prouve au moins que ma vue courte ne m'a

(1) Il lui est expressément défendu de s'occuper d'au-

cune spéculation commerciale. La loi veut qu'il ne soit

(5)

pas empêché d'acquérir les connoissances

exigées; on peut seulement conjecturer que

j'ai été obligé de travailler plus qu'un autre.

J'ai passé par toutes les épreuves, j'ai rem-

distrait en aucune manière de sa profession.

pli le vœu de la loi, c'en est assez pour que le public soit tranquille et se tienne en garde contre les mauvais propos inventés à plaisir. Que les malveillans osent m'attaquer publiquement sur la théorie et la pratique de la pharmacie, je leur permets d'examiner et repeser ce qui sort de mon officine. S'ils sont assez osés, qu'ils entrent en lice avec moi devant des juges compétens; quoique myope, je n'aurai pas grand'peine de leur arracher

la palme, si toutefois ils sont en état de la

sans reproches, tant dans les hôpitaux civils

et militaires, que dans plusieurs pharmacies

de France, notamment Dijon et Marseille,

où j'ai donné un cours public de physique

et d'histoire naturelle, autorisé par M. le

Préfet des Bouches du Rhône (1). Je pense

sans doute continuer et rassurer le public

J'ai déjà dit que depuis treize ans j'exerce

disputer.

sur un danger imaginé par l'envie. D'ailleurs je ne suis point le seul pharmacien myope, et tout le monde sait que ces sortes de vues ne s'altèrent pas par l'âge. (1) Voyez le tome premier du Bulletin des Sociétés savantes de Marseille et des Départemens du midi. Il contient en outre un Mémoire fourni par moi, sur l'oxide d'antimoine hydrosulfuré maron, etc. etc. (6) Je profite de cette occasion pour annoncer que j'ai renouvellé en entier mon officine; j'ai composé moi-même, et je pense répon-

dre aux médecins de mes préparations. On

sait que je ne m'occupe que de pharmacie

et de tout ce qui peut y avoir rapport. Je

n'ai point de commerce étranger à mon état.

Je veille continuellement sur le dépôt sacré

qui m'est confié pour le soulagement de

l'humanité. Tous mes efforts tendent à me

perfectionner pour me rendre utile. Je n'ai

jamais refusé mes services. Je m'estimerai

heureux toutes les fois que mes foibles con-

noissances pourront offrir quelques secours

fermée aux pauvres; ils continueront à être

servis sans distinction. C'est à la maladie et

non à la fortune du malade qu'il faut avoir

Ma porte n'a jamais été et ne sera jamais

à mes concitoyens (1).

égard. J'ai cherché à mettre les médicamens à la portée de toutes les classes. Il n'arrive que trop souvent que les malheureux, effrayés par le prix, se privent pour cette seule raison, des ressources de l'art de guérir, et vont porter leur tête sous le couteau de l'empyrisme. En offrant aux prix les plus modérés, (1) J'ai fait l'analyse chymique des eaux des puits publics d'Auxonne; j'ai désinfecté, par le procédé du célèbre Guyton, la majeure partie du dépôt des prisonniers de guerre, à la demande de M. le Maire. Je me propose de publier les Observations que j'ai faites sur la désinfection et les expériences que j'ai tentées sur la nature des miasmes contagieux.

(7)

je ne prétends pas être confondu avec ces prô-

neurs de remèdes à bon marché, aux dépens

de la qualité; je veux dire seulement que je

ferai tous les sacrifices possibles en faveur des

indigens, et sur-tout des trop crédules habi-

tans de la campagne, exposés plus que tout

autre à être trompés par les charlatans qui

se masquent sous toutes les formes imagina-

bles. Puisse la vérité arrêter la calomnie, que je crois avoir combattue victorieusement! Les personnes non prévenues sauront me rendre justice. Je peux me passer de prôneurs, mais je ne veux point de détracteurs. Heureusement pour moi que tout le monde n'est point infecté du venin des serpens qui cherchent à me ronger. Ceux qui pratiquent l'art de guérir avec quelques succès à Auxonne et aux environs, m'ont dédommagé, par leur bienveillance, des caquetages de coteries.

de M. FRANTIN.

Ceci s'adresse à vous, esprits du dernier ordre,

Qui n'étant bons à rien, cherchez sur-tout à mordre.

MASSON-FOUR,

Maître en Pharmacie, successeur

Libelle du pharmacien Pierre Masson-Four, qui tint boutique à l'actuel 60 rue Antoine-Masson

A DIJON, DE L'IMPRIMERIE DE FRANTIN. 1807.

de 1805 à 1812. Son fils Antoine naquit à AUXONNE en 1806.

Diffusion CHANTECLER Août 2019